

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 28 novembre 2023 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : Y MICHEL ; M. ROUVIER ; W. BIGNON ; J-C ARAGON ; M. IBARS ; A. KELLY ; L. GASC ; C. PROUTEAU ; M. PEREZ ; B. DANIS ; J-M. DUMAS ; N. LECLERC ; D. CUPOLI ; C. AZAIS ; S. MARTI ; S. JEAN ; C. RUEGGER ; D. SAUVADE

Absents représentés : M-C. FABRE DE ROUSSAC par M. ROUVIER ; G. REQUENA par C. PROUTEAU ; S. ALLEMAND par C. RUEGGER ; A. CHOUKROUN par W. BIGNON ; L. DELAITE par C. AZAIS ; D. VIALAS par Y. MICHEL ; C. BASTIDE par D. SAUVADE

Absents : JF. MARY ; C. PINO ; J. GROSSO ; A. ZAKHARY

Secrétaire de séance : D. CUPOLI

Secrétaire de séance adjointe : C. PROUTEAU

27. Subvention exceptionnelle pour les 40 ans de la MJC

A l'occasion des 40 ans de la Maison des Jeunes et de la Culture, la commune de Marseillan doit se positionner sur une aide exceptionnelle.

Il appartient au conseil municipal :

De valider le versement d'une subvention de 2500 € à la MJC.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

DECIDE

De valider le versement d'une subvention de 2500 € à la MJC.

Le secrétaire de séance

Dominique CUPOLI



Pour extrait conforme,

Le Maire

Yves MICHEL

